CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 FEMININ

FFM

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- MC ARMAGNAC
N° d'affiliation ---------- 0064
Date ---------- 05 et 06 Avril 2014
Lieu ---------- AUTERRIVE
N° d'épreuve FFM ---------- 97
Organisateur technique ---------- MONDIN Michel
Adresse ---------- Lieu dit "Aux Serrots"
e-mail ---------- michel.mondin@laposte.net
Téléphone ---------- 05/62/61/00/32

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	CECCO Christophe	Licence : 123752
Délégué FFM (Président du Jury)	LEPETIT Alain	Licence :
Membre du Jury	DELPON Jean-Luc	Licence : 008362
Membre du Jury	CAUSSIGNAC Bernard	Licence : 124059
Commissaire technique responsable	PERISSINOTTO Jean-Louis	Licence : 019088
Responsable du chronométrage	DAJEAN Emmanuelle	Licence : 158190
Responsable du parc coureurs		Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➲ Féminin Scratch

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ---------- NCA / Inter
Cylindrée ---------- Classes 3 & 4
Plaques ---------- Numéro noir sur fond blanc

➲ Féminin 125cc

Age ---------- 13 ans minimum
Licences ---------- NCA / NJ3 / Inter
Cylindrée ---------- 125cc
Plaques ---------- Numéro blanc sur fond noir

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	38 €	6ème	15 €	11ème	10 €	16ème	5 €
2ème	33 €	7ème	14 €	12ème	9 €	17ème	4 €
3ème	30 €	8ème	13 €	13ème	8 €	18ème	3 €
4ème	27 €	9ème	12 €	14ème	7 €	19ème	2 €
5ème	24 €	10ème	11 €	15ème	6 €	20ème	1 €

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur equipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical -------- **RAVELO Philippe**

Nombre de secouristes---------- **12**

Nombre d'ambulance(s) ------- **2**

Hôpital le plus proche ---------- **AUCH**

Temps de trajet (en min)------- **5**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site---------- **Circuit des Serrots**

Adresse ---------- **Lieu dit Aux Serrots**

GPS – Latitude (Nord)---------- **43°34'49.41"N**

GPS – Longitude (Est)---------- **0°36'13.97"E**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---------- **1800 m**

Largeur minimum de la piste---------- **8 m**

Largeur de la grille---------- **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ----- **120 m**

Nombre de OCP* ---------- **15**
**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité en essais ---------- **40**

Capacité en manche ---------- **40**

<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 04/02/2014 MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC SECRETARIAT	Date : EXPEDIÉ 18 FEV 2014 15/02 Guy ABADIE président commission MOTOCROSS	Date : 31/03/14 Numéro : 14/0255 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 43 23 77 00

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM MOTOCROSS

www.ffmoto.org

SOLO / SIDE-CAR / QUAD

Date de début : **05/04/2014** Date de fin : **06/04/2014** N° d'inscription FFM : **97**

Lieu : **AUTERRIVE**

Moto-Club : **MC ARMAGNAC** N° d'affiliation : **0064**

Nom de l'Organisateur Technique : **MONDIN Michel**

Adresse : **LIEU DIT AUX SERROTS**

e-mail : **michel.mondin@laposte.net** Téléphone : **05/62/61/00/32**

Site Internet : **http://mcarmargnac.free.fr**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est joint aux dossiers adressés à l'administration prefectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégi composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique denommee Arbitre.

Directeur de course	**CECCO Christophe**	Licence N° **123752**
Président du Jury ou Arbitre	**LASSAGNE Patrick**	Licence N° **049483**
1er Membre du Jury	**DELPON Jean-Luc**	Licence N° **008362**
2ème Membre du Jury	**CAUSSIGNAC Bernard**	Licence N° **124059**
Commissaire technique responsable	**PERISSINOTTO Jean-Louis**	Licence N° **019088**
Responsable du chronométrage	**DAJEAN Emmanuelle**	Licence N° **158190**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreur Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent reglement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
CHALLENGE LMMP	**ouvert aux licenciés NCB de la ligue avec des motos d'une cylindrée de 125cc à 650 4temps max**
CHAMPIONNAT DE LIGUE MIDI-PYRENEES	**40€ AVEC LE TRANSPONDEUR à j-15 - 56€ PASSE CE DELAIS (sauf challenge)**
CADET	**ouvert aux licenciés NCA NJ3 ITJ de 12 à 15 ans avec des motos d'une cylindrée de 85cc maxi**
OPEN	**ouvert aux licenciés NCA de la ligue cylindrée de 151 à 500 2 temps et 175 à 650 4 temps**
CHAMPIONNAT DE FRANCE MX FEMININ	**ouvert aux licenciés NJ ou NCA 13 ans en 125cc 2 temps et 15 ans de 100 à 500 2T et 175 à 650 4T**

Engagements :

Site Internet : **lmmp.fr**

Contact :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeurs : **Oui**

Tarif de location : **8 €** Caution : **200 €**

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer la manifestation : ☐ oui ☑ non
Dans le cas où les licences à la journee sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de nc contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que sc CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'age et le niveau requis pour participer a la compétition). Les licences délivre par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptees que sur les épreuves inscrites : calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, bot de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la facul d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictees par la FF dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur (course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes apres l'annon officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'(véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursee si la reclamation est reconnue fondee.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical . . . . . **RAVELO Philippe**
Nombre de secouristes. **12**
Hôpital le plus proche. . . . . **AUCH**
Nombre d'ambulances **2**
Temps de trajet (en mn). **5**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit . . . . . **CIRCUIT DES SERROTS**
Ville la plus proche. . . . . **AUCH**
Coordonnées GPS . . . . . **43°34'49.41"N - 0°36'13.97"E**

Le plan d'accès au site est annexé au present règlement.

Caractéristiques

Longueur . . . . . **1800 m**
Largeur de la grille de départ . . . . . **40 m**
Nombre de poste de Commissaires de piste **15**
Largeur minimum . . . . . **8 m**
Longueur de la ligne droite de départ . . . . **120 m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorises à rouler en simultane sur le circuit.

Capacité en essais -------- Pour les motos **40** Pour les quads ou side-cars **40**
Capacité en manche------ Pour les motos **40** Pour les quads ou side-cars

Le plan du site de pratique est annexé au présent reglement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N° 14/0255
Date : le 04/02/2014	Date : le 15.02.14	Date : le 31/03/14
Signature : MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC SECRETARIAT	Signature : Guy ABADIE Président commission MOTOCROSS	Signature : FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES

Collège Technique

Récapitulatif des Officiels Désignés

EPREUVE: CHPT de FRANCE FEMININ et LIGUE

DATE: 5 et 6 AVRIL 2014 **LIEU: AUTERRIVE**

CLUB: MC L' ARMAGNAC

Nom	Fonction	Adresse	Téléphone
PERISSINOTTO JL	Commissaire Technique	23 LOT PERAN 33210 LANGON	05.56.63.33.83 06.80.74.35.84
NAVARRO JOSE	Commissaire Technique	3 av du docteur rouanet 82200 MOISSAC	05.63.32.49.73 06.26.28.64.96
	Commissaire Technique		

Penser à prendre contact avec les personnes désignées

Sportivement

Jean Luc DELPON

Ligue Moto Midi-Pyrénées
Commission Technique
M. DELPON Jean-Luc

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées - Maison des Sports - 190 Rue Isatis - BP 81908 - 31319 LABEGE Cedex
☎ : 05 62 24 19 30 - ✉ : lm.mp@wanadoo.fr

Horaires Samedi 05 Avril 2014

8h00	Contrôles techniques
12h00	Fin des contrôles administratifs

Essais chronos

12h55-13h15	NCB OPEN A	20 mn
13H20-13h40	NCB OPEN B	20mn
13h45-14h05	NCB 125	20nm
14h10-14h30	NCB VETERANS	20 mn

1ère manche

14h50-15h10	NCB OPEN A	15mn+1T
15h15-15h35	NCB OPEN B	15mn+1T
15h40-16h00	NCB 125	15mn+1T
16h05-16h25	NCB VETERANS	15mn+1T

2ème manche

16h45-17h05	NCB OPEN A	15mn+1T
17h10-17h30	NCB OPEN B	15mn+1T
17h35-17h55	NCB 125	15mn+1T
18h00-18h20	NCB VETERANS	15mn+1T

Remise des coupes

Horaires Dimanche 06 Avril 2014

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

La veille de l'épreuve samedi 05 Avril

8h00	Contrôles technique
17h00	Fin des contrôles administratifs

Le matin de l'épreuve dimanche 06 Avril

8h00	Contrôles techniques
9h00	Fin des contrôles administratifs

Essais libres

9h00-9h20	France Féminin	20mn
9h25-9h45	Ligue OPEN	20mn
9h50-10h10	Ligue 85	20mn

Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS

Pause 15mn

Essais chronométrés

10h30-10h55	Ligue OPEN	20mn + test départ
11h00-11h30	France Féminin	20mn + test départ
11h35-12h00	Ligue 85	20mn + test départ

Repas

1ère manche

13h50-14h15	Ligue OPEN	20mn+1T
14h20-14h25	Tour reconnaissance	
14h30-14h50	France Féminin	15mn+1T
14h55-15h15	Ligue 85	15mn+1T

Entracte 05mn

2ème manche

15h20-15h45	Ligue OPEN	20mn+1T
15h50-15h55	Tour reconnaisance	
16h00-16h20	France Féminin	15mn+1T
16h25-16h45	Ligue 85	15mn+1T

Entracte 05mn

3ème manche

16h50-17h15	Ligue OPEN	20mn+1T
17h20-17h25	Tour reconnaissance	
17h30-17h50	France Féminin	15mn+1T
17h55-18h15	Ligue 85	15mn+1T

Remise des coupes

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Guy ABADIE
Président commission
MOTOCROSS

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

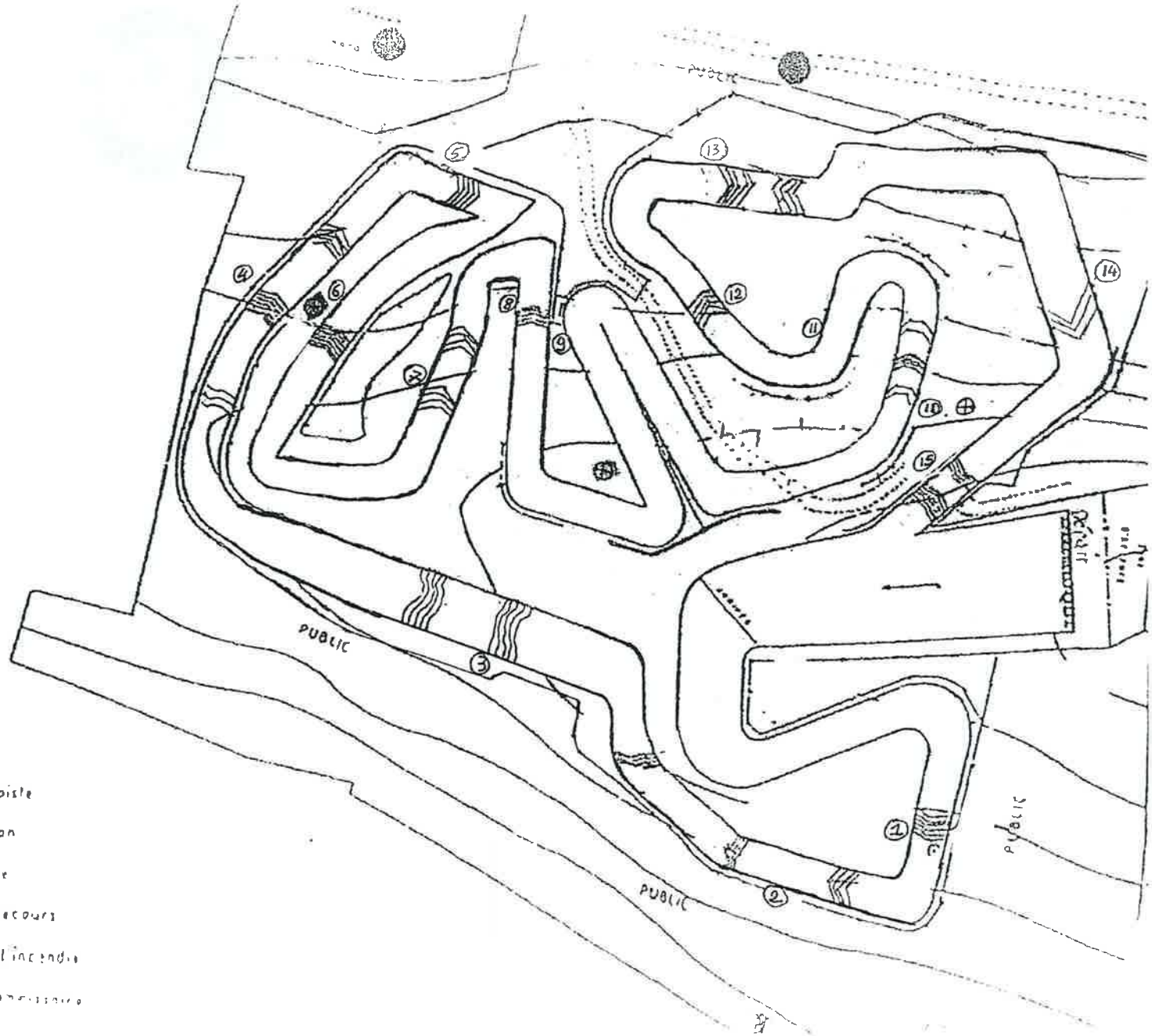

LEGENDES

- limite piste
- raidillon
- grillage
- poste secours
- appareil incendie
- poste commissaire